

Dégivre les organes de votre véhicule



**DÉGIVR'PB est une solution liquide à base d'alcool et anti-gel ne contenant pas de méthanol. Sa formulation a été spécialement conçue pour dégivrer immédiatement par projection du produit tout organisme gelé de votre véhicule.**

**DÉGIVR'PB agit sûrement, sans tâcher, sans marquer, sans risque pour le matériel traité.**



## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Densité</b>	0,8 (PA)
<b>Odeur</b>	Alcool

## APPLICATIONS

**DÉGRIVR'PB** peut dégivrer : pare-brise, glaces, serrures, charnières, joints de portières, câbles, articulations, de façon générale, tout organisme bloqué par le gel.

## MODE D'EMPLOI

- Pulvériser le spray sur la partie haute de la surface à dégivrer.
- Laisser agir quelques instants sans faire fonctionner les essuies glaces.
- Renouveler suivant l'épaisseur du givre.
- Ne pas prendre le volant immédiatement après avoir pulvérisé le produit.
- Eviter de conserver l'aérosol dans le véhicule par temps très froid.
- Fonctionne dans toutes les positions.

## REGLEMENTATION

Danger. Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Provoque une sévère irritation des yeux. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL. Consulter la FDS. Transport soumis à réglementation UN 1950, Classe 2.1, étiquette 2.



NOTA : Les informations mentionnées sur cette fiche technique sont données à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité. En raison de nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, nos produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage propre.